



TARIFS PARTICULIERS

2021

**TARIFS DES PRINCIPAUX
PRODUITS & SERVICES LIÉS
À VOTRE COMPTE DE DÉPÔT
AU 01/01/2021**

Prix en euros par opération (sauf indication contraire),
exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

**BANQUE POPULAIRE
RIVES DE PARIS**



proche et engagée

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

(LISTE NATIONALE DES SERVICES LES PLUS REPRÉSENTATIFS
RATTACHÉS À UN COMPTE DE PAIEMENT)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

LISTE DES SERVICES

Tarif en €

• **Abonnement à des services de Banque à distance** (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.)⁽²⁾
Cyberplus **GRATUIT⁽¹⁾**

• **Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS :**
Cyberplus **GRATUIT⁽¹⁾**

• **Tenue de compte**, par mois, prélevée trimestriellement
Soit pour information 30,00€ par an **2,50 €**

• **Fourniture d'une carte de débit :**
- Carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé,
Carte Visa Classic ou MasterCard, par an **47,00 €**
- Carte de paiement à autorisation quasi-systématique
(débit immédiat),
Carte Visa Classic, par an **47,00 €**

• **Retrait d'espèces** (cas de retrait en euro dans la zone euro⁽³⁾
à un distributeur automatique d'un autre établissement avec
une carte de paiement internationale)
- Par retrait, à partir du 3^{ème} retrait, par mois⁽⁴⁾ **1,00 €**

• **Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de vos moyens de paiement et téléphone portable :**
- Sécuriplus, par an et par adhérent⁽⁵⁾ **29,00 €**

• **Virement** (cas d'un virement SEPA⁽³⁾ occasionnel)
- En agence, par virement **5,00 €**
- Par Internet, via Cyberplus **GRATUIT⁽¹⁾**

• **Prélèvement**
- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA⁽³⁾ **GRATUIT**
- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA⁽³⁾ **GRATUIT**

• **Commission d'intervention**, par opération **8,00 €**
Avec un plafond de 80,00€ par mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article I^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.

Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1 A du COMOFI et l'offre groupée de services la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

(1) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet et/ou hors coût opérateur.

(2) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(3) Zone euro, Zone SEPA, voir détail des pays dans la rubrique « Bon à savoir » p. 29

(4) Cartes Visa Classic à autorisation systématique, Visa Classic, Visa Classic Facelia, Visa Premier, Visa Premier Facelia, MasterCard.

(5) Contrat assuré par BPCE Prévoyance, entreprise régie par le Code des assurances.

ÉDITO

Chers clients, chers sociétaires,

Que ce soit à titre particulier ou professionnel, tout au long de l'année et dans chaque évènement de votre vie nous sommes à vos côtés pour vous offrir une banque toujours plus **simple**, plus **disponible**, plus **personnalisée**.

- Notre application Banque Pop, vous permet en toute sécurité de gérer votre quotidien et souscrire facilement à distance de nombreux produits et services.
- La banque reste à votre écoute, même en dehors des horaires d'ouverture de l'agence ; du lundi au vendredi de 8h à 21h et le samedi de 8h à 18h.
- Un conseiller vous est dédié à 100% et vous accompagne dans la durée. Pour des besoins plus complexes, des experts sont également présents pour vous apporter des conseils sur mesure.

À votre écoute tout au long de l'année à travers nos différentes enquêtes, vos avis nous sont précieux pour améliorer nos prestations et toujours mieux vous satisfaire.

Pour votre parfaite information, cette brochure reprend les tarifs des principaux produits et services liés à votre compte.

Merci pour votre confiance renouvelée.



Yves GEVIN
Directeur général

SOMMAIRE

- 5 Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte**
 - Ouverture, transformation, clôture
 - Relevés de compte
 - Tenue de compte
 - Services en agence
 - Services bancaires de base
 - Les prestations de base

- 8 Banque à distance**
 - Par Internet
 - Par téléphone
 - Par automate

- 9 Moyens et opérations de paiement**
 - Cartes
 - Virements
 - Prélèvements SEPA / TIP SEPA
 - Chèques

- 13 Offres groupées de services**
 - Pack Famille
 - Forfait Cristal
 - Forfait Cristal Duo
 - ORFÉA, la convention réservée aux clients des agences Banque Privée
 - Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF)
 - Offres retirées de la commercialisation

- 20 Irrégularités et incidents**
 - Commission d'intervention
 - Opérations particulières
 - Incidents de paiement
 - Plafonnements spécifiques

- 22 Découverts et crédits**
 - Facilité de caisse et/ou découvert
 - Crédits à la consommation
 - Crédits immobiliers

- 24 Épargne et placements financiers**
 - Placements financiers
 - Frais divers

- 26 Assurances et prévoyance**

- 28 Opérations bancaires à l'international**

- 30 Résoudre un litige, exprimer une réclamation**

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE Tarif à l'unité (sauf indication contraire)

• Ouverture d'un compte de dépôt	GRATUIT
• Service d'aide à la mobilité bancaire (Facili'Pop)	GRATUIT
• Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois	GRATUIT
• Clôture de compte de dépôt ou d'épargne (PEL, CEL, LEP, PEP...)	GRATUIT
• Transfert de compte vers une autre Banque Populaire (tous types de comptes)	GRATUIT
• Désolidarisation de compte joint	GRATUIT

RELEVÉS DE COMPTE Tarif à l'unité (sauf indication contraire)

• Relevés - Relevé de compte électronique <i>toutes périodicités</i> ⁽³⁾ - Relevé de compte papier, <i>par mois</i> - Relevé de compte papier <i>quinzaine, décadaire, hebdomadaire, journalier</i> ⁽¹⁾ - Relevé de compte en braille, <i>par mois</i> - Relevé de compte électronique + édition papier, <i>par mois</i> ⁽²⁾	GRATUIT GRATUIT 3,00 € GRATUIT 1,50 €
• E-documents ⁽³⁾ Abonnement permettant l'accès aux relevés de compte électroniques et aux autres documents bancaires.	GRATUIT
• Édition de relevé de compte sur un automate Banque Populaire (10 dernières opérations)	GRATUIT
• Relevé annuel des frais bancaires	GRATUIT
• Carnet de bord , <i>par an</i> Document papier qui présente notamment l'ensemble de vos encours et placements.	12,00 €

• **Les dates de valeur**
La date de valeur sert de référence au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

Pour les chèques compensables en France :

- Chèque émis
- Chèque remis à l'encaissement

J*
 J+1 ouvré**

Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)

* J : jour de l'opération.

** Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi, même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des centres de traitement des chèques).

(1) Par relevé édité, hors mensuel gratuit.

(2) Ce service n'est plus commercialisé.

(3) Disponible avec abonnement Cyberplus.

TENUE DE COMPTE

Tarif à l'unité
(sauf indication contraire)

- **Tenue de compte**, par mois, prélevée trimestriellement
Ce service est gratuit pour les clients titulaires des services bancaires de base, les clients âgés de moins de 26 ans, les clients titulaires d'une offre groupée de services (Conventions Cristal, Affinéa, OCF, Riv'et moi, Riv'Olution, Equipage) et les clients des agences Banque Privée. **2,50 €**
soit pour information 30,00 € par an

- **Frais de tenue de compte de dépôt inactif**, par an (compte inactif au sens de l'article L 312-19 du Code monétaire et financier) **30,00 €⁽¹⁾**

- **Changement d'adresse non signalé**, par an **15,00 €**

SERVICES EN AGENCE

Tarif à l'unité
(sauf indication contraire)

- **Délivrance d'un RIB ou IBAN** (via Cyberplus, sur nos guichets automatiques et en agence) **GRATUIT**

- **Enregistrement d'un changement d'adresse** **GRATUIT**

- **Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (DAB)** (euros)
 - Avec votre carte bancaire **GRATUIT**
 - Avec une carte à retrait unique, par opération **6,00 €**

- **Mise à disposition de fonds** (auprès d'une autre Banque Populaire) **14,00 €**

- **Frais de recherche de document**, par document (hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L 133-1 du Code monétaire et financier)
 - Relevé de compte **9,25 €**
 - Opération avec l'étranger
 - inférieure ou égale à 6 mois **50,90 €**
 - supérieure à 6 mois **Sur devis**
 - Autre document **18,40 €**
 - Pour demande spécifique **Sur devis**

- **Recherche de facturette en cas de contestation fondée d'une opération en France** **GRATUIT**

- **Frais de recherche de facturette dans le cas où la contestation s'avère infondée**
 - Inférieure à 6 mois **17,90 €**
 - Supérieure ou égale à 6 mois **35,65 €**

- **Location de coffre-fort**
 - Frais de location de coffre-fort, par an **150,00 €**
 - Effraction ou remise en état **Sur devis**

- **Frais de successions**
Frais de traitement d'un dossier de succession dans nos livres
 - Jusqu'à 500 € d'avoirs dans nos livres **GRATUIT**
 - Entre 501 € et 2 000 € d'avoirs **56,00 €**
 - Entre 2 001 € et 10 000 € d'avoirs **112,00 €**
 - Entre 10 001 € et 30 000 € d'avoirs **203,00 €**
 - Au-delà de 30 000 € d'avoirs
 - commission proportionnelle au montant des avoirs **1,11 %**
 - maximum **800,00 €**

(1) Dans la limite du solde créditeur du compte. Le montant des frais et commissions, prélevé annuellement sur un compte de dépôt inactif, est plafonné par un arrêté ministériel.

(Services définis à l'article D.312-5-1 du Code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte)

GRATUIT

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- un changement d'adresse par an,
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,
- la domiciliation de virements bancaires,
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), Titre Interbancaire de Paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- l'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc...),
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- la réalisation des opérations de caisse.

Pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base, en cas d'incident, les commissions d'intervention sont de 4€ par opération, plafonnées à 20€ par mois.

LES PRESTATIONS DE BASE ⁽¹⁾

(Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services) :

- l'ouverture et la clôture du compte,
- la tenue du compte,
- un changement d'adresse par an,
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire,
- la domiciliation de virements bancaires,
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- prélèvements (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), Titre Interbancaire de Paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- l'abonnement à des services de banque à distance (internet, téléphone fixe, SMS, etc...),
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la banque,
- la fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,

GRATUIT

Tarifs standards⁽²⁾

GRATUIT

GRATUIT

GRATUIT

Tarifs standards⁽²⁾

Tarifs standards⁽²⁾

Tarifs standards⁽²⁾

Tarifs standards⁽²⁾

Tarifs standards⁽²⁾

Tarifs standards⁽²⁾

(1) Au sens des articles L312-1 et D.312-5 du Code monétaire et financier.

(2) Se reporter aux tarifs indiqués dans la présente brochure.

BANQUE À DISTANCE

PAR INTERNET

Tarif à l'unité
(sauf indication contraire)

- **Abonnement à des services de banque à distance**
(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc)⁽¹⁾
Abonnement permettant de bénéficier, à partir d'un accès sécurisé au site de la Banque Populaire Rives de Paris, des services suivants : consultation de comptes et portefeuilles boursiers, possibilité d'effectuer des virements et de passer des ordres de bourse, accès à l'information boursière et financière.
- **Cyberplus et Cyberplus jeunes, dès 16 ans**⁽²⁾ **GRATUIT**
- **Coffre-fort numérique**⁽³⁾ (5 Go), par mois **1,60 €**
- **Sécurisation des opérations en ligne**
 - Par SMS **GRATUIT**
 - Mise à disposition d'un lecteur PassCyberplus⁽³⁾
 - lecteur PassCyberplus supplémentaire **GRATUIT**
 - carte PassCyberplus **10,20 €**
 - Avec Sécur'Pass **GRATUIT***Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.*
- **Confirmation de l'exécution d'un virement émis**
(par sms ou courriel) **GRATUIT**

PAR TÉLÉPHONE

Tarif à l'unité
(sauf indication contraire)

Tonalité+ et le 6 11 10 permettent de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde du compte et les dernières opérations.

- **Frais d'utilisation des services de banque à distance par Tonalité+**
(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc)⁽¹⁾
- Composez le **0 892 892 092**  **0,40 €/min**
- **Frais d'utilisation des services de banque à distance par SMS**
(Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc)⁽¹⁾
- Composez le 6 11 10 à partir de votre mobile, par envoi **0,35 €⁽²⁾**
- **Abonnement à un produit offrant des alertes sur la situation du compte** par SMS
 - Moviplus, par mois **1,95 €⁽²⁾**
 - Moviplus Jeunes (moins de 25 ans), par mois **0,97 €⁽²⁾***Avec Moviplus, recevez sur votre téléphone portable 2 fois par semaine, le solde de votre compte.*

PAR AUTOMATE

- **Service Bancaire National** **GRATUIT**
Service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre Service Banque Populaire.

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui (ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet et/ou hors coût opérateur.

(3) Pour les titulaires d'un abonnement Cyberplus.

MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation quasi-systématique) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...).

CARTES

Cotisation annuelle

• Fourniture d'une carte de retrait

- Point Argent Locale
- Point Argent Plus

GRATUIT
22,00 €

• Fourniture d'une carte de débit

	VISA INFINITE	VISA PLATINUM	VISA PREMIER	VISA CLASSIC	EUROCARD MASTERCARD
Carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé	320 €	210 €*	135 €*	47 €*	47 €
Carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique à débit immédiat ou à autorisation systématique à débit immédiat	-	-	-	47 €	-

• Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)⁽¹⁾

	VISA PLATINUM FACÉLIA	VISA PREMIER FACÉLIA	VISA CLASSIC FACÉLIA
• Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé	210 €*	135 €*	47 €*

À SAVOIR

Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé.

* Une réduction de 50% est accordée à partir de la 2^{ème} carte de même type sur le même compte.

(1) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

SERVICES LIÉS AUX PAIEMENTS PAR CARTE ET RETRAITS D'ESPÈCES

<ul style="list-style-type: none"> • Paiements par carte <ul style="list-style-type: none"> - Paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE⁽¹⁾ 	 GRATUIT
<ul style="list-style-type: none"> • Retrait d'espèces en euros à un Distributeur Automatique de Billets Banque Populaire et Point Argent 	 GRATUIT
<ul style="list-style-type: none"> • Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)⁽¹⁾ <ul style="list-style-type: none"> - A compter du 1^{er} retrait dans le mois 1,00 € <i>pour une carte Visa Électron, Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou Point Argent Plus</i> - A compter du 3^{ème} retrait dans le mois 1,00 € <i>pour une carte Visa Classic à autorisation systématique, Visa Classic, Visa Classic Facelia, Visa Premier, Visa Premier Facelia ou MasterCard</i> - Avec une carte BudJ, Visa Platinum, Visa Platinum Facelia ou Visa Infinite GRATUIT 	
<ul style="list-style-type: none"> • Service E-Carte bleue (paiement sécurisé sur Internet) 	 14,50 €
<ul style="list-style-type: none"> • Service E-Carte Bleue Jeunes 	 7,25 €

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE

<ul style="list-style-type: none"> • Personnalisation du visuel (Cartego) <ul style="list-style-type: none"> - Visuel catalogue (<i>pour chaque nouveau visuel et par an</i>)⁽²⁾ 8,65 € - Photo personnelle (<i>pour chaque nouveau visuel et par an</i>)⁽³⁾ 10,75 € 	
<ul style="list-style-type: none"> • Délivrance d'une carte <ul style="list-style-type: none"> - Cartes Visa Platinum, Visa Platinum Facelia et Visa Infinite en mode normal ou urgent GRATUIT - Autres cartes <ul style="list-style-type: none"> - en mode normal GRATUIT - en mode urgent⁽⁴⁾ 32,40 € 	
<ul style="list-style-type: none"> • Réédition du code confidentiel de la carte en agence <ul style="list-style-type: none"> - Cartes Visa Platinum, Visa Platinum Facelia et Visa Infinite en mode normal ou urgent GRATUIT - Autres cartes <ul style="list-style-type: none"> - en mode normal 9,70 € - en mode urgent⁽⁴⁾ 17,50 € 	
<ul style="list-style-type: none"> • Réédition du code confidentiel de la carte via l'application mobile⁽⁵⁾ 	 GRATUIT
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'un plafond temporaire <ul style="list-style-type: none"> - Cartes Visa Platinum, Visa Platinum Facelia ou Visa Infinite GRATUIT - Autres cartes, en agence 7,00 € 	
<ul style="list-style-type: none"> • Blocage de la carte à distance⁽⁵⁾ 	 GRATUIT
<ul style="list-style-type: none"> • Activation / Désactivation des paiements et retraits à l'étranger⁽⁵⁾ 	 GRATUIT
<ul style="list-style-type: none"> • Refabrication de la carte avant l'échéance (tous motifs sauf dysfonctionnement et fraude) <ul style="list-style-type: none"> - Cartes Visa Platinum, Visa Platinum Facelia et Visa Infinite GRATUIT - Autres cartes 13,40 € 	
<ul style="list-style-type: none"> • Refabrication de la carte en cas de dysfonctionnement et fraude 	 GRATUIT

(1) Zone EEE, Zone euro. Voir détail des pays dans la rubrique "Bon à savoir" p. 29.

(2) Cartes éligibles à cette offre : Visa Électron, MasterCard, Visa Classic, Visa Classic Facelia, Visa Premier, Visa Premier Facelia.

(3) Cartes éligibles à cette offre : Visa Électron, MasterCard, Visa Classic et Visa Classic Facelia.

(4) Délai maximum J+3 ouvrés.

(5) Via l'application mobile sous réserve d'un abonnement Cyberplus.

<ul style="list-style-type: none"> • Frais d'annulation carte <ul style="list-style-type: none"> - Point Argent Locale - Point Argent Plus - Autres cartes 	<p>GRATUIT 3,75 € 7,60 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Frais d'opposition de la carte à l'initiative du client pour perte, vol ou usage frauduleux 	<p>GRATUIT</p>

VIREMENTS⁽¹⁾

<ul style="list-style-type: none"> • Réception d'un virement SEPA occasionnel ou permanent⁽²⁾ 	<p>GRATUIT</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Émission d'un virement SEPA⁽³⁾ <ul style="list-style-type: none"> - Frais par virement vers compte Banque Populaire Rives de Paris - Frais de mise en place d'un virement permanent initié en agence ou par Internet, via Cyberplus⁽⁴⁾ - Frais par virement vers un autre établissement bancaire 	<p>GRATUIT GRATUIT</p>	
	<p>AU GUICHET DE L'AGENCE (OU PAR TÉLÉPHONE)</p>	
	<p>VIA INTERNET OU L'APPLICATION MOBILE⁽⁴⁾</p>	
Virement occasionnel	5,00 €	GRATUIT
Virement permanent	1,80 €	GRATUIT

<ul style="list-style-type: none"> • Régularisation sur virement émis <ul style="list-style-type: none"> - Révocation définitive d'un virement permanent (retrait de consentement) - Tentative d'annulation d'un virement externe après exécution suite à une erreur client 	<p>GRATUIT 6,00 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Émission d'un virement SEPA instantané (Instant payment) 	<p>1,00 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Virement urgent (valeur jour), initié en agence 	<p>13,50 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Service Paylib entre amis (Service permettant d'effectuer un virement SEPA occasionnel avec le numéro de téléphone mobile du bénéficiaire dans la limite de 300 € par jour) 	<p>GRATUIT</p>

PRÉLÈVEMENTS SEPA / TIP SEPA

(prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA)⁽⁵⁾

<ul style="list-style-type: none"> • Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA 	<p>GRATUIT</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Frais par paiement d'un prélèvement SEPA 	<p>GRATUIT</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Sélection de créanciers autorisés à prélever (Liste Blanche) 	<p>GRATUIT</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Sélection de créanciers non autorisés à prélever (Liste Noire) 	<p>GRATUIT</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Paiement d'un Titre Interbancaire de Paiement SEPA (TIP SEPA) 	<p>GRATUIT</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Opposition sur prélèvement SEPA avant exécution (révocation d'une échéance de prélèvement) 	<p>GRATUIT</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Opposition définitive à un mandat de prélèvement SEPA (retrait de consentement) 	<p>GRATUIT</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Demande infondée de remboursement d'un prélèvement SEPA 	<p>15,50 €</p>

(1) Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales », p. 28. (voir détail zone EEE p. 29).

(2) Virement en euros, reçu en provenance d'un compte situé en France ou dans un autre pays de la zone SEPA (Voir détail de la zone SEPA p. 29).

(3) Virement en euros, émis vers la France ou un pays de la zone SEPA (Voir détail de la zone SEPA p. 29).

(4) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

(5) Espace unique de paiement en euros. Zone SEPA. Voir détail des pays dans la rubrique "Bon à savoir" p. 29.

CHÈQUES

Tarif à l'unité
(sauf indication contraire)

• Remise et paiement de chèque(s) en euros sur une banque française	GRATUIT
• Carnet de remises de chèques (y compris envoi)	GRATUIT
• Renouvellement automatique de chéquier	GRATUIT
• Frais d'envoi de chéquier à domicile, envoi simple	GRATUIT
• Frais d'envoi de chéquier à domicile, en recommandé	2,45 € + frais postaux
• Frais d'émission d'un chèque de banque	13,80 €
• Frais d'opposition chèques / chéquier par l'émetteur (le client)	
- Par chèque ou chéquier, <i>par semestre d'opposition</i>	8,10 €
• Chèque sur papier libre et non normalisé, chèque muté	41,00 €

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

Tarif à l'unité
(sauf indication contraire)

• Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	
- Carte NRJ Banque Pop' Visa Electron	38,00 €
- Carte Visa Electron	38,00 €
- Budj'Visa (réservée au 12-18 ans)	38,00 €
• Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé)	
- Carte Visa Classic NRJ Banque Pop'	47,00 €
• Fourniture d'une carte de crédit	
- Carte Créodis	25,00 € ⁽¹⁾

(1) Produit de BPCE Financement. Hors coût des intérêts débiteurs.

OFFRES GROUPEES DE SERVICES

Les frais de tenue de compte sont gratuits pour les clients titulaires d'une offre groupée de services

PACK FAMILLE,

la convention qui équipe toute votre famille pour une cotisation unique

Le prix mensuel de la cotisation dépend du type de carte choisi	Essentiel	Confort	Premium
La tenue des comptes	×	×	×
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	×	×	×
Un service d'alertes sur la situation du compte (par SMS, mise en place par Cyberplus)	×	×	×
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la banque	×	×	×
Un service de coffre-fort numérique par titulaire ⁽¹⁾	×	×	×
Une autorisation de découvert par compte ⁽¹⁾⁽²⁾	×	×	×
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte ⁽³⁾	3	illimités	illimités
Des chèquiers sur demande (hors frais d'envoi) ⁽¹⁾	×	×	×
Un conseiller dédié en agence	×	×	×
L'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire - Sécuriplus ⁽⁷⁾		×	×
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ ⁽¹⁾		×	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ ⁽¹⁾			×
Des retraits et paiements par carte hors zone Euro ⁽³⁾⁽⁴⁾			Gratuits
Des virements SEPA instantanés			×

Pour les parents, jusqu'à 3 comptes (2 comptes individuels, 1 compte joint).
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale).

1 carte par compte et par titulaire ⁽²⁾	2 VISA Classic + 2 VISA Classic max.	12,90€	14,90€	
	2 VISA Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat) + 2 VISA Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat) max.	12,90€	14,90€	
	2 VISA Premier + 2 VISA Classic max.	+7,00€⁽⁶⁾	22,90€	27,90€
	2 VISA Platinum + 2 VISA Premier ou Classic max.			35,90€
	2 VISA Infinite + 2 VISA Premier ou Classic max.			49,90€



Pour tous les enfants de 12 à 28 ans, un compte individuel par jeune.
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale).

1 carte gratuite par compte et par titulaire ⁽²⁾	VISA Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat) ⁽⁵⁾ ou VISA Classic	×	×	
	VISA Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat) ⁽⁵⁾ ou VISA Classic ou Visa Premier			×

(1) Clients majeurs uniquement. (2) Sous réserve d'acceptation de la banque. (3) Dans la limite des plafonds de retrait et/ou de paiement définis par carte. (4) Hors commission de change. (5) Obligatoire pour les mineurs. (6) Par carte. Offre plus commercialisée. (7) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Sécuriplus est un contrat assuré par BPCE PRÉVOYANCE, entreprise régie par le code des assurances.

FORFAIT CRISTAL,

Choisissez le forfait bancaire qui vous ressemble pour équiper votre compte personnel

Le prix mensuel de la cotisation dépend du type de carte choisi	Essentiel	Confort	Premium
La tenue de compte	×	×	×
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile)	×	×	×
Un service d'alertes sur la situation du compte (par SMS, mise en place par Cyberplus)	×	×	×
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la banque	×	×	×
Un service de coffre-fort numérique ⁽¹⁾	×	×	×
Une autorisation de découvert ⁽¹⁾⁽²⁾	×	×	×
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro ⁽³⁾	3	illimités	illimités
Des chèquiers sur demande (hors frais d'envoi) ⁽¹⁾	×	×	×
Un conseiller dédié en agence	×	×	×
L'assurance perte ou vol des moyens de paiement - Sécuriplus ⁽⁷⁾		×	×
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ ⁽¹⁾		×	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ ⁽¹⁾			×
Des retraits et paiements par carte hors zone Euro ⁽³⁾⁽⁴⁾			Gratuits
Des virements SEPA instantanés			×

Pour les plus de 28 ans

1 carte ⁽²⁾	VISA Classic	6,90 €	9,90 €	
	VISA Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat) ⁽⁵⁾	6,90 €	9,90 €	
	VISA Premier	+7,00 € ⁽⁶⁾	14,90 €	19,90 €
	VISA Platinum			25,90 €
	VISA Infinite			35,90 €



Pour les jeunes de 12 à 28 ans

FORFAIT CRISTAL Essentiel ⁽²⁾	1 € / mois de 12 à 24 ans 3 € / mois de 25 à 28 ans
FORFAIT CRISTAL Confort et Premium ⁽²⁾	-50%

(1) Clients majeurs uniquement.

(2) Sous réserve d'acceptation de la banque.

(3) Dans la limite des plafonds de retrait et/ou de paiement définis par carte.

(4) Hors commission de change.

(5) Obligatoire pour les mineurs.

(6) Par carte. Offre plus commercialisée.

(7) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Sécuriplus est un contrat assuré par BPCE PRÉVOYANCE, entreprise régie par le code des assurances.

FORFAIT CRISTAL DUO,

Des services utiles et indispensables pour ceux qui ne veulent qu'un compte joint

Le prix mensuel de la cotisation dépend du type de carte choisi		Essentiel	Confort	Premium
La tenue de compte		X	X	X
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire		X	X	X
Un service d'alertes sur la situation du compte (par SMS, mise en place par Cyberplus)		X	X	X
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la banque		X	X	X
Un service de coffre-fort numérique par titulaire ⁽¹⁾		X	X	X
Une autorisation de découvert par compte ⁽¹⁾⁽²⁾		X	X	X
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte ⁽³⁾		3	illimités	illimités
Des chèquiers sur demande (hors frais d'envoi) ⁽¹⁾		X	X	X
Un conseiller dédié en agence		X	X	X
L'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire - Sécuriplus ⁽⁸⁾			X	X
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ ⁽¹⁾			X	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ ⁽¹⁾				X
Des retraits et paiements par carte hors zone Euro ⁽³⁾⁽⁴⁾				Gratuits
Des virements SEPA instantanés				X
1 carte par titulaire ⁽²⁾	VISA Classic	8,90€	12,90€	
	VISA Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat) ⁽⁵⁾	8,90€	12,90€	
	VISA Premier		18,90€	24,90€
	VISA Platinum			32,50€
	VISA Infinite			44,90€

Les réductions complémentaires

Pour les clients ACEF ou CASDEN

FORFAIT CRISTAL, FORFAIT CRISTAL DUO ou PACK FAMILLE

10 % de réduction⁽⁷⁾

Pour les clients professionnels et dirigeants d'entreprise⁽⁶⁾

FORFAIT CRISTAL, FORFAIT CRISTAL DUO ou PACK FAMILLE

50 % de réduction⁽⁷⁾

(1) Clients majeurs uniquement. (2) Sous réserve d'acceptation de la banque.

(3) Dans la limite des plafonds de retrait et/ou de paiement définis par carte.

(4) Hors commission de change. (5) Obligatoire pour les mineurs.

(6) Personnes physiques majeures capables agissant pour des besoins professionnels (entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs ou dirigeants d'entreprises...) titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise.

(7) Les réductions complémentaires ne sont pas cumulables.

(8) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Sécuriplus est un contrat assuré par BPCE PRÉVOYANCE, entreprise régie par le code des assurances.

ORFÉA, LA CONVENTION RÉSERVÉE AUX CLIENTS DES AGENCES BANQUE PRIVÉE

Tarif mensuel
(sauf indication contraire)

Les produits obligatoires :

- Fourniture d'une carte de débit au choix (page 9)
 - Visa Platinum
 - Visa Platinum Facelia
 - Visa Infinite
- Une assurance des moyens de paiement (page 26)
 - Offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement et téléphone portable (Sécuriplus)
- Un abonnement à des services de banque à distance par Internet (Cyberplus) (page 8)
- Riv' ORFÉA (proposition de découvert) (page 22)
 - Intérêts débiteurs au taux de

GRATUIT
GRATUIT⁽¹⁾
13,34 €

GRATUIT

GRATUIT

Euribor 3 mois*
+ 3,50 %
3,20 €
1,60 €

En option :

- Un Sécuri High-Tech formule solo (page 26)
- Un coffre-fort numérique (5 Go), par mois (page 8)

* « EURIBOR » désigne, pour chaque jour ouvré TARGET, le taux de référence égal au taux en euro pour une période égale à 3 (trois) mois fourni par l'European Money Markets Institute (EMMI) en qualité d'administrateur de l'indice (ou par tout autre administrateur qui s'y substituerait), tel que publié sur l'écran Reuters, page EURIBOR01 (ou en cas de cessation de publication sur cette page ou sur le service Reuters, sur toute autre page ou service s'y substituant) L'EURIBOR reflète le coût de financement des établissements de crédit de l'Union Européenne et des pays de l'Association européenne de libre échange sur le marché monétaire interbancaire non garanti pour une période égale à 3 (trois) mois, en application de la méthodologie en vigueur à la date de calcul concernée. L'EURIBOR appliqué à des jours qui ne sont pas des jours ouvrés TARGET sera l'EURIBOR du dernier jour ouvré TARGET précédent. Dans le cas où l'EURIBOR serait inférieur à zéro pourcent (0%), il sera réputé égal à zéro pourcent (0%).

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE (OCF)

Tarif mensuel
(sauf indication contraire)

(Comptes ouverts dans le cadre de l'art. R 312-4-3 du Code monétaire et financier)

Pour les clients en situation de fragilité financière, votre Banque Populaire propose une offre groupée de services spécifiques.

- **OCF : les produits et services inclus :**
 - La tenue, la fermeture et l'ouverture du compte de dépôt
 - Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) Visa Classic à autorisation systématique
 - Le dépôt ou le retrait d'espèces en agence
 - 4 virements mensuels SEPA, dont au moins 1 virement permanent
 - Des paiements par prélèvements SEPA illimités
 - 2 chèques de banque par mois
 - Abonnement à des services de banque à distance (internet téléphone fixe, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement (Cyberplus)
 - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (Moviplus)
 - La fourniture de relevés d'identité bancaire (RIB)
 - Un changement d'adresse par an

3,00 €
soit pour information
36,00 €
par an

- **Le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte⁽²⁾**

16,50 €
par mois

(1) Hors coût des intérêts débiteurs.

(2) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de rejet de TIP SEPA ou téléversement SEPA pour défaut de provision, les frais d'information préalable pour virement ou prélèvement sans provision, la commission de gestion sur compte d'interdit bancaire par une autre banque, les frais de chèque émis en période d'interdiction bancaire, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais pour chèques remis à l'encaissement et retournés impayés pour motif autre que sans provision, les frais de récupération de la carte pour usage abusif suite à capture chez un commerçant ou dans un distributeur automatique de billets, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

Pour les clients titulaires de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF) :

- Commission d'intervention, *par opération* dans la limite d'un plafond mensuel de
- Frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIP SEPA
 - si montant de l'opération < 20,00 €
 - si montant de l'opération ≥ 20,00 € dans la limite d'un plafond mensuel de

4,00 €
16,50 €⁽¹⁾

Montant de l'opération rejetée,
plafonné à 6,00 €
6,00 €⁽²⁾
16,50 €⁽¹⁾

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

AFFINÉA, LA CONVENTION PERSONNALISÉE

3 produits au minimum pour bénéficier de remises progressives et permanentes (fin de commercialisation en 2019)

2 produits obligatoires : Tarif mensuel

- **Fourniture d'une carte de débit au choix** (page 9)
 - Visa Électron⁽³⁾ 3,17 €
 - Visa Électron NRJ Banque Pop⁽³⁾ 3,17 €
 - Visa Classic ou MasterCard 3,92 €
 - Visa Classic NRJ Banque Pop⁽³⁾ 3,92 €
 - Visa Classic Facelia 3,92 €⁽⁴⁾
 - Visa Premier 11,25 €
 - Visa Premier Facelia 11,25 €⁽⁴⁾
 - Visa Platinum 17,50 €
 - Visa Platinum Facelia 17,50 €⁽⁴⁾
 - Visa Infinite 26,67 €
- **Et l'assurance perte ou vol des moyens de paiement Sécuriplus** (page 26) 2,42 €



- **Des produits et services de la gestion quotidienne au choix** Tarif mensuel
 - Fourniture d'une deuxième carte (page 9)⁽⁵⁾ Selon la carte choisie
 - Dédicace (page 27) À partir de 1,30 €
 - Fructi-Budget 2 (page 27) À partir de 2,04 €
 - Fructi-Facilités (page 27) 1,20 €
 - Moviplus (page 8) 1,95 €
 - Sécuri High-Tech (page 26) À partir de 3,20 €
 - Coffre-fort numérique (5 Go) (page 8) 1,60 €



• Réductions tarifaires progressives par rapport à la souscription des produits et services à l'unité

- 3 produits ou services → 10 % de remise
- 4 produits ou services → 12 % de remise
- 5 produits ou services → 15 % de remise

Les remises s'appliquent à tous les produits de la convention.

La cotisation de votre convention AFFINÉA est mensuelle.

Les avantages complémentaires :

• Réduction supplémentaire sur le tarif unitaire des produits souscrits dans la convention⁽⁶⁾

- Clients de 16 à 17 ans inclus → 50 % de remise
- Clients de 18 à 25 ans inclus → 40 % de remise
- Clients de 26 à 28 ans inclus → 20 % de remise
- Souscription de 2 conventions AFFINÉA au sein d'un couple → 10 % de remise
- Entrepreneur individuel équipé d'une convention professionnelle Fréquence Pro⁽⁷⁾ ou Rythméo⁽⁷⁾ → 10 % de remise
- Clients ACEF et CASDEN* → 10 % de remise

*Réduction non cumulable avec la remise liée à l'âge.

(1) Inclus dans le plafonnement spécifique lié aux frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte. (2) Les frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle est facturée séparément. (3) Ce produit n'est plus commercialisé. (4) Hors coût des intérêts débiteurs. (5) 50% de réduction sur la seconde carte de même rang détenue sur le même compte (hors Visa Infinite et Électron). Réduction non cumulable avec la remise AFFINÉA. (6) Hors réduction spécifique à une partie de la clientèle. (7) Réduction non cumulable avec la remise liée au couple.

		Riv'et moi		
		18-25 ans	26-28 ans	+28 ans
PRODUITS ET SERVICES DE BASE : LES ESSENTIELS (tarif mensuel)				
Compte de dépôt		GRATUIT		
+ 1 carte bancaire au choix parmi les cartes suivantes ⁽¹⁾				
- Point Argent Plus		0,92€	1,28€	1,65€
- Visa Électron		1,59€	2,22€	2,85€
- Visa Classic, Classic Facelia ⁽²⁾ débit immédiat ou différé		1,96€	2,74€	3,53€
- Visa Premier, Premier Facelia ⁽²⁾ débit immédiat ou différé		5,63€	7,88€	10,13€
- Visa Platinum, Platinum Facelia ⁽²⁾ débit immédiat ou différé		8,75€	12,25€	15,75€
- Visa Infinite débit immédiat ou différé		24,00€	24,00€	24,00€
+ Sécuriplus ⁽¹⁾		1,21€	1,69€	2,18€
+ 1 accès à la gestion de vos comptes par Internet ⁽¹⁾⁽³⁾ :				
- Cyberplus		GRATUIT		
Cotisation mensuelle totale (hors options)	minimum	2,13€	2,97€	3,83€
	maximum	25,21€	25,69€	26,18€
PRODUITS ET SERVICES OPTIONNELS (tarif mensuel)				
- Fructi-Facilités (assurance décès)		1,08€	1,08€	1,08€
- Fructi-Facilités jeunes (assurance décès)		0,39€	0,54€	-
- Crescendo (service d'épargne)		GRATUIT		
- Dédicace (contrat de prévoyance)		-50% ⁽⁴⁾	-30% ⁽⁴⁾	-10% ⁽⁴⁾

Le co-titulaire bénéficie également d'une réduction de 50% sur le tarif de sa carte bancaire. Cette réduction s'applique sur le tarif hors offre groupée de services et uniquement si la carte bancaire est de même type que celle du titulaire et sur le même compte (hors Point Argent Plus, Électron et Infinite).

(1) Produit obligatoire pour le titulaire de l'offre groupée de services et facultatif pour le co-titulaire.

(2) La carte de débit-crédit Facelia offre la possibilité d'effectuer des retraits ou paiements, soit au comptant, soit en utilisant le crédit renouvelable associé à la carte. Hors coût des intérêts débiteurs. La carte Facelia est réservée aux clients majeurs.

(3) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet.

(4) Pourcentage appliqué sur le tarif hors offre groupée de services.

RIV'OLUTION (fin de commercialisation en 2014)

Tarif mensuel
(sauf indication contraire)

• Cotisation

1,00 €

ÉQUIPAGE HORIZON

(réservée aux jeunes de 16 à 28 ans)
(fin de commercialisation en 2012)

Tarif mensuel
(sauf indication contraire)

• Cotisation (en fonction de la carte choisie)

- Point Argent Plus 2,13 €
- Visa Électron 2,80 €
- Visa Classic, Visa Classic Facelia débit immédiat ou différé 3,17 €⁽¹⁾
- Visa Premier, Visa Premier Facelia 6,84 €⁽¹⁾
- Visa Platinum, Visa Platinum Facelia 14,34 €⁽¹⁾

• Produits et services optionnels

- Latitude Proximité **GRATUIT**
- Latitude Epargne **GRATUIT**

ÉQUIPAGE 2 (fin de commercialisation en 2011)

Tarif mensuel
(sauf indication contraire)

• Cotisation (en fonction de la carte choisie)

- Point Argent Plus 7,98 €
- Visa Électron 9,27 €
- Visa Classic, Visa Classic Facelia débit immédiat ou différé 9,75 €⁽¹⁾
- Visa Premier, Visa Premier Facelia 15,98 €⁽¹⁾
- Visa Platinum, Visa Platinum Facelia 21,30 €⁽¹⁾
- Visa Infinite 29,09 €

• Produits et services optionnels

- Latitude Proximité **GRATUIT**
- Latitude Epargne comprenant :
 - Dédicace (contrat de prévoyance) À partir de 1,30 €

CONVENTION CARTE BUDJ

(fin de commercialisation au 31/12/2018)

Tarif mensuel
(sauf indication contraire)

• Cotisation

1,43 €

Sécuriplus, en option (page 26)

1,21 €

(1) Hors coût des intérêts débiteurs.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

Tarif à l'unité
(sauf indication contraire)

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

- Par opération 8,00 €
avec un plafond de 80,00 € par mois

À SAVOIR

Les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) et les clients identifiés comme fragiles financièrement bénéficient d'un plafonnement mensuel des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de comptes (page 17).

Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des Commissions d'Intervention (page 7).

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

Tarif à l'unité
(sauf indication contraire)

- **Frais par saisie administrative à tiers détenteur⁽¹⁾** 10% du montant de la créance
 - maximum 100,00 €
- **Frais par saisie attribution, frais par saisie conservatoire⁽¹⁾** 10% du montant dû
 - maximum 220,00 €

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES ÉMIS

Tarif à l'unité
(sauf indication contraire)

- **Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision** (absence ou insuffisance)⁽²⁾
 - Inférieur ou égal à 50 € 22,00 €⁽³⁾
 - Supérieur à 50 € 42,00 €⁽³⁾

Le forfait de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

- **Frais par chèque rejeté pour un autre motif** GRATUIT
- **Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision** (lettre Murcef) 15,00 €
- **Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire** 33,50 €
- **Commission de gestion sur compte d'interdit bancaire par une autre banque, par trimestre** 45,60 €

(1) Ces frais ne sont pas soumis à TVA.

(2) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

(3) Les frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle est facturée séparément.

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES REMIS

Tarif à l'unité
(sauf indication contraire)

• **Frais pour chèque remis à l'encaissement et retourné impayé pour motif autre que sans provision** 10,60 €

• **Remise de chèque(s) erronée** 9,65 €
(ex : numéro de compte erroné...)

INCIDENTS LIÉS AUX AUTRES MOYENS DE PAIEMENT

Tarif à l'unité
(sauf indication contraire)

• **Frais de rejet par prélèvement pour défaut de provision, frais de rejet de TIP SEPA ou télé règlement SEPA pour défaut de provision (y compris échéance de prêt)⁽¹⁾**
- Pour absence ou insuffisance de provision et autres motifs
- inférieur à 20 € **Montant de l'opération**
- supérieur ou égal à 20 € **12,00 €⁽²⁾**

Ce montant forfaitaire comprend : les frais d'information préalable, les frais de rejet et la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement.

• **Frais par virement occasionnel incomplet** GRATUIT

• **Frais d'information préalable pour virement ou prélèvement sans provision** 15,00 €

• **Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque** GRATUIT

• **Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire** 43,30 €

• **Récupération de carte pour usage abusif**
- Suite capture chez un commerçant 185,00 €
- Suite capture dans un distributeur automatique de billets 54,20 €

PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

• **Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte⁽³⁾ pour les clients détenteurs de OCF** Plafonnement de 16,50 €/mois

• **Frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte⁽³⁾ pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L.312-1-3 et R.312-4-3 du code monétaire et financier** Plafonnement de 25,00 €/mois

(1) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.

(2) Les frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle est facturée séparément.

(3) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de rejet de TIP SEPA ou télé règlement SEPA pour défaut de provision, les frais d'information préalable pour virement ou prélèvement sans provision, la commission de gestion sur compte d'interdit bancaire par une autre banque, les frais de chèque émis en période d'interdiction bancaire, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais pour chèques remis à l'encaissement et retournés impayés pour motif autre que sans provision, les frais de récupération de la carte pour usage abusif suite à capture chez un commerçant ou dans un distributeur automatique de billets, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

FACILITÉ DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERT

En principe, le solde du compte doit toujours rester créditeur. Toutefois la banque peut consentir un découvert dans une convention spécifique. Le coût total du découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle le compte sera débiteur.

• Découverts formalisés

- Riv' Facilité

Durée d'utilisation du découvert \leq 30 jours

- Intérêts débiteurs au taux de

- Riv' Sérénité

Durée d'utilisation du découvert \leq 90 jours

- Intérêts débiteurs au taux de

- Riv' Liberté

Durée d'utilisation du découvert $>$ 90 jours

- Intérêts débiteurs au taux de

- Riv' ORFÉA (réservé aux clients des agences Banque Privée)

Durée d'utilisation du découvert \leq 30 jours

- Intérêts débiteurs au taux de

16,50%⁽¹⁾

11,90%⁽²⁾

Euribor 3 mois*
+ 3,50%

* Euribor : voir définition page 16.

• Découverts non formalisés ou non autorisés

- Intérêts débiteurs au taux de

16,50%⁽¹⁾

• Jeunes de moins de 28 ans

Exonération d'intérêts débiteurs à hauteur d'un solde débiteur journalier maximal de 152€ pour les moins de 28 ans détenteurs d'une offre de découvert Riv'Facilité Jeunes ou Riv'Sérénité Jeunes.

• Minimum forfaitaire de perception, par trimestre

(pour tous types de découverts, hors jeunes de moins de 28 ans, détenteurs d'une offre de découvert Riv'Facilité Jeunes ou Riv'Sérénité Jeunes et hors offre Riv'ORFEA)

5,00€⁽³⁾

CRÉDITS À LA CONSOMMATION⁽⁴⁾

Tarif à l'unité
(sauf indication contraire)

• Prêt personnel

Pour financer vos projets personnels : automobile, loisirs, travaux...

- Frais de dossier proportionnels au montant du prêt

1%

- minimum

60,00€

- maximum

150,00€

- Taux débiteur annuel

Nous consulter

• Crédit renouvelable

- Créodis (ce produit n'est plus commercialisé)

Nous consulter

- Facelia (page 9)

Le crédit renouvelable Facelia est un produit de BPCE Financement⁽⁵⁾ qui en fixe les conditions tarifaires

• Prêt Étudiant

- Frais de dossier

GRATUIT

- Taux débiteur annuel

Nous consulter

• Prêt Permis à 1€ (de 15 à 25 ans)

- Frais de dossier

GRATUIT

• Pour les étudiants (de 18 à 28 ans)

- Avance sur bourse allouée par le CROUS

Nous consulter

• Pour les Jeunes Actifs (de 18 à 28 ans)

- Caution locative

1% maximum du
montant annuel garanti
+ frais de dossier à 30€

Le Taux de Base Bancaire Banque Populaire Rives de Paris (TBB) est fixé à 6,90% depuis le 11/10/09. Le taux est susceptible d'évolution selon les conditions du marché. Le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) est indiqué sur le relevé de compte. Le TAEG indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R314-4 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

(1) 16,50% soit TBB + 9,6%.

(2) 11,90% soit TBB + 5%.

(3) Non compris dans le TAEG.

(4) À partir de 18 ans, sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Rives de Paris, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.

(5) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai de rétractation.

- **Prêt Épargne Logement**

- Frais de dossier
- Taux débiteur annuel

GRATUIT
Nous consulter

- **Prêt à Taux Zéro**

- Frais de dossier

GRATUIT

- **Autres prêts immobiliers**

- Frais de dossier initié en agence
 - proportionnels au montant du prêt
 - minimum
- Frais de dossier initié sur Internet
- Taux débiteur annuel

1 %
400,00 €
500,00 €
Nous consulter

- **Les assurances liées aux crédits**

Le coût de l'assurance des emprunteurs dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé, de la durée du crédit et du niveau de couverture⁽²⁾.
Notre contrat d'assurance des emprunteurs Groupe est un contrat CNP Assurances et BPCE Vie, entreprises régies par le code des assurances.

Nous consulter

- **Frais sur les garanties**

- Gage sur autre bien mobilier
- Nantissement de compte d'instruments financiers
- Hypothèque
- Délégation sur produits assurance-vie capitalisation
- Mainlevée de garantie
- Cautionnements extérieurs et garantie
- Autres garanties

GRATUIT ⁽³⁾
67,00 €
GRATUIT ⁽³⁾
GRATUIT ⁽³⁾
Nous consulter
Nous consulter
Nous consulter

- **Autres prestations**

- Duplicata du tableau d'amortissement ou recherche de document
- Information annuelle des cautions
- Modification sans avenant (modification de date de prélèvement...)
- Décompte de remboursement anticipé
 - offre émise avant le 01/07/2016
 - offre émise depuis le 01/07/2016
- Réaménagement de prêt avec avenant (modification de durée, taux, garantie...)
 - pourcentage du capital restant dû
 - minimum
- Utilisation d'option de modulation sur prêt modulable, report d'échéance
 - pourcentage sur la dernière échéance payée
 - minimum

32,50 €
GRATUIT
32,50 €
32,50 €
GRATUIT
1 %
400,00 €
5,60 %
32,80 €

Une notice concernant l'information des emprunteurs relative aux taux maxima autorisés en France est disponible dans les agences Banque Populaire.

- (1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Rives de Paris, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.
- (2) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.
- (3) Hors frais administratifs et fiscaux réglementaires si nécessaire.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

• **Ouverture / Clôture d'un compte d'épargne, Compte-Titres Ordinaires (CTO), PEA ou PEA-PME** **GRATUIT**

• **Frais de tenue de compte d'épargne non réglementé inactif⁽¹⁾** **30,00 €/an**
(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)

• **Frais de tenue de compte et de gestion de compte titres, PEA ou PEA-PME inactif** **Droits de garde⁽²⁾**
(compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)

• **Transfert de compte vers un autre établissement**
- Compte épargne (PEL, CEL, LEP, PEP...), par produit **83,50 €**
- Compte-titre ordinaire, PEA ou PEA-PME **Dans la limite d'un plafond de 150 €**
- Titres cotés / étrangers **15,00 €**
- Titres non cotés **50,00 €**

• **Transfert vers un autre établissement du réseau Banque Populaire** **GRATUIT**

• **Crescendo : frais d'abonnement à une épargne automatique** **GRATUIT**

PLACEMENTS FINANCIERS

Tarif à l'unité
(sauf indication contraire)

• La Banque Populaire, distributeur non indépendant, n'est pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Banque Populaire peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire.

Droits de Garde (frais de tenue de compte)

Les droits de garde (frais de tenue de compte) correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Le tarif est annuel et prélevé par moitié chaque semestre civil à terme échu.

• **Portefeuille composé de valeurs émises par le Réseau Banque Populaire⁽³⁾** **15,00 €**

• **Parts sociales Banque Populaire Rives de Paris** **GRATUIT**

(1) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte d'épargne non réglementé inactif (Compte sur Livret, Livret Sociétaire, Livret Premier Pas, Livret ACEF, Livret Trésor et Optiplus Agri) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire.

(2) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

(3) Les frais prélevés sur une année au titre de PEA ou de PEA-PME ne pourront pas dépasser le plafond de 0,40% de la valeur des titres détenus ou de la valeur de rachat du contrat.

• Autres portefeuilles - Frais variables par portefeuille ⁽¹⁾	Commission proportionnelle (cumulative par tranche)
Tranche ≤ à 50 000 €	0,31 %
Tranche > à 50 000 € et ≤ à 150 000 €	0,26 %
Tranche > à 150 000 €	0,13 %
Montant minimum de perception	24,30 €
- Frais fixes par ligne de titres détenus : - En sus frais fixes par ligne sur titre coté - En sus frais fixes par ligne sur titre non coté	5,00 € 25,00 €
• Frais de gestion PEA ou PEA-PME⁽¹⁾	16,00 €
• Frais de gestion PEA ou PEA-PME, composé uniquement de parts sociales Banque Populaire Rives de Paris	GRATUIT

Frais de transaction (achat ou vente)

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi.

	Internet ⁽²⁾	Alodis Bourse ⁽³⁾
Actions ou parts de SARL	0,5% du montant de la transaction	1,2% du montant de la transaction
Organisme de Placement Collectif (OPC) réseau Banque Populaire ⁽⁴⁾	Nous consulter	
OPC autres établissements	Nous consulter	
• Opérations sur valeurs étrangères	Nous consulter	

Ordre exécuté avec Service de Règlement différé (SRD)

	Internet ⁽²⁾	Alodis Bourse ⁽³⁾
Commission variable : % mensuel du montant de la transaction	0,32 %	0,64 %
En sus commission fixe par ordre	3,30 €	6,50 €
Prorogation : % mensuel du montant de la transaction	0,09 %	0,18 %

FRAIS DIVERS

• OPTIFOLIO (ce produit n'est plus commercialisé) Gestion optimisée de votre portefeuille	GRATUIT
• Souscription unitaire, par an - Abonnement Hisséo Folio - Assurance moins-values - Prise de bénéfices	GRATUIT 7,80 € 13,40 €
• Forfait OPTIFOLIO incluant les 3 services (Abonnement annuel Hisséo Folio, assurance moins-values et prise de bénéfices) - Hisséo Folio, droits d'entrée d'OPCVM	16,80 € Réduction de 50 %
• Titres non cotés - Frais d'ouverture et/ou de gestion de dossier (opérations sur titre, détachement de dividendes, etc.) - Frais de transaction (achat ou vente)	Inclus dans les droits de garde 1,2% du montant de la transaction
• Gérer votre patrimoine financier - Édition et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique - Duplicata et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique - Frais d'étude et d'ingénierie patrimoniale	GRATUIT 15,30 € Nous consulter
• Mise en place de titres en nominatif pur - Frais fixes, par ligne	110,00 €
• Souscription, attribution d'actions OPA/OPE, paiement de dividendes en actions	15,30 €

(1) Les frais prélevés sur une année au titre de PEA ou de PEA-PME ne pourront pas dépasser le plafond de 0,40% de la valeur des titres détenus ou de la valeur de rachat du contrat. (2) Hors coût du fournisseur d'accès à Internet. (3) Alodis Bourse 01 71 39 11 71, appel non surtaxé, coût selon votre opérateur (hors frais et commissions sur transactions boursières). (4) Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion, sauf en cas de perception de rétrocessions par votre Banque Populaire.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Les offres d'assurances, détaillées ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les dispositions contractuelles en vigueur, dans la notice d'information ou les conditions générales du contrat). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire.

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT ET VOS APPAREILS NOMADES

Tarif par an
(sauf indication contraire)

• Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement et téléphone portable⁽¹⁾

- Sécuriplus, par adhérent

29,00 €

• Cotisation à une offre d'assurance pour vos appareils nomades hors téléphone portable⁽¹⁾

- Sécuri High-Tech formule solo, par mois

3,20 €

- Sécuri High-Tech formule famille, par mois

4,20 €

Un contrat unique pour protéger la plupart de vos appareils high-tech nomades d'une valeur d'achat unitaire supérieure à 30€ (à l'exception des téléphones mobiles) en cas de bris accidentel ou de vol, en France ou à l'étranger.

VOTRE ASSURANCE PERSONNELLE

• MAV (Multirisque des Accidents de la Vie)⁽²⁾

Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas d'accident de la vie privée.

Nous
consulter

• Autonomis⁽²⁾

Contrat d'assurance dépendance, prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'aidé, et l'aidant.

Nous
consulter

• ASSUR-BP Santé⁽³⁾

Contrat complémentaire santé.

Nous
consulter

• Assurance Obsèques⁽⁴⁾

Nous
consulter

PROTÉGER VOS ENFANTS

Tarif par an
(sauf indication contraire)

• ASSUR-BP Enfant⁽⁵⁾

Contrat ayant pour objet d'assurer la protection de l'enfant, en cas d'accident survenant dans le cadre de sa vie privée et de ses activités scolaires et extra-scolaires.

19,00 €

• ASSUR-BP Horizon⁽⁵⁾, à partir de

ASSUR-BP Horizon offre aux jeunes de moins de 31 ans une assurance personnelle (responsabilité civile, assistance en cas d'accident...) et/ou une assurance logement (indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol...).

26,00 €

(1) Contrat assuré par BPCE Prévoyance, entreprise régie par le code des assurances.

(2) Contrat assuré par BPCE Prévoyance, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le code des assurances.

(3) Contrat assuré par BPCE Assurances, entreprise régie par le code des assurances.

(4) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le code des assurances.

(5) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le code des assurances.

ASSURER L'AVENIR DE VOS PROCHES Tarif par mois (sauf indication contraire)

• Assurance Famille ⁽¹⁾ <i>Contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie.</i>	Nous consulter
• Fructi-Budget 2 ⁽²⁾ , à partir de <i>Contrat garantissant le versement d'une rente mensuelle en cas de décès accidentel de l'assuré.</i>	2,04 €
• Fructi-Facilités ⁽³⁾ <i>Contrat versant un capital en fonction de la situation de compte lors du décès du titulaire.</i>	1,20 €
• Fructi-Facilités jeunes ⁽³⁾ <i>(Offre qui n'est plus commercialisée depuis 2014)</i>	0,77 €

ASSURER VOS BIENS

• Assurer un véhicule ⁽⁴⁾	Nous consulter
• Assurer un bien immobilier ⁽⁴⁾	Nous consulter

ASSURER VOTRE ÉPARGNE Tarif par an (sauf indication contraire)

• Dédicace ⁽²⁾ , à partir de <i>Contrat vous permettant de transmettre à vos proches le double de votre épargne placée à la Banque Populaire, en cas de décès accidentel.</i>	15,60 €
--	---------

ASSURANCES JURIDIQUES Tarif par an (sauf indication contraire)

• Protection Juridique ⁽⁵⁾ <i>Contrat qui vous apporte une assistance juridique et vous assure en cas de litiges.</i>	Nous consulter
• BP Infos ⁽⁴⁾ : information pratique, juridique ou technique	27,12 €

(1) Contrat assuré par BPCE Vie et BPCE Prévoyance. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le code des assurances.

(2) Contrat assuré par BPCE Prévoyance, entreprise régie par le code des assurances.

(3) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le code des assurances.

(4) Contrat assuré par BPCE ASSURANCES, entreprise régie par le code des assurances.

(5) Contrat assuré par Covea Protection Juridique, entreprise régie par le code des assurances.

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL⁽¹⁾

CHÈQUES DE VOYAGE ET DEVISES Tarif à l'unité (sauf indication contraire)

• Achat et vente de billets de banque en devises⁽²⁾

- Commission fixe
- Commission de change

2,25 €
Cours en
vigueur

Attention, le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE⁽¹⁾ Tarif à l'unité (sauf indication contraire)

• Paiement par carte bancaire en devises ou en euros hors zone EEE⁽³⁾

- Commission proportionnelle sur le montant de la transaction

2,92 %

• Retrait d'espèces à un distributeur en devises

- Commission fixe
- Commission proportionnelle sur le montant du retrait

3,15 €
2,92 %

COMMISSION DE CHANGE Tarif à l'unité (sauf indication contraire)

En cas de virement émis ou reçu en devises, nécessitant l'achat ou la vente des devises, la commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

• Commission de change

- Tranche ≤ 80 000 €
- En sus, au-delà de 80 000 €
- Minimum

0,05 %
0,025 %
14,90 €

VIREMENTS ÉMIS VERS L'ÉTRANGER Tarif à l'unité (sauf indication contraire)

• Émission d'un virement non SEPA

Virement en € hors zone SEPA ou en devises quel que soit le pays

- Commission proportionnelle au montant de la transaction
 - minimum
 - maximum
- Frais de dossier
- Commission de change (si achat de devises)

0,06 %
12,40 €
165,00 €
5,00 €
Voir ci-dessus

• Frais de correspondants étrangers

- Commission fixe sur la Suisse, le Canada, les USA
- Commission proportionnelle du montant de la transaction autres pays
 - minimum
 - maximum

10,00 €
0,1 %
15,00 €
150,00 €

• Frais acquit swift

15,60 €

• Frais sur transfert urgent (à J)

15,00 €

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE⁽³⁾.

(2) Ces produits doivent être commandés. Nous consulter pour les délais.

(3) Zone EEE. Voir détail des pays dans la rubrique "Bon à savoir" p. 29.

VIREMENTS REÇUS DE L'ÉTRANGER ⁽¹⁾ Tarif à l'unité (sauf indication contraire)

• Réception d'un virement non SEPA

Virement en devises ou en provenance d'un pays hors zone SEPA

- Commission fixe 17,50 €
- Commission de change (si vente de devises) Voir p. 28

MOBILITÉ INTERNATIONALE Tarif mensuel (sauf indication contraire)

Ce service est réservé aux particuliers séjournant de manière prolongée hors zone euro ⁽²⁾ (offre soumise à conditions).

• Mobilité internationale carte

- Forfait de frais sur paiement et retrait hors zone euro ⁽²⁾ (hors commission de change), sans limitation du nombre d'opérations d'achat ou de retrait.

10,30 €

Commission de change,
voir tarif p. 28

• Mobilité internationale virement

- Un virement hors zone euro ⁽²⁾ par mois, à tarif préférentiel (virement effectué via Cyberplus vers un compte à l'étranger, hors commission de change).

4,15 €

Commission de change,
voir tarif p. 28

BON À SAVOIR

Liste des pays recensés au 1^{er} juillet 2020 (susceptible d'évolution)

Zone euro : constituée par l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovaquie et la Slovénie.

Zone EEE⁽³⁾ : Espace Économique Européen composé des pays de la zone euro et des pays suivants : Bulgarie, Croatie, Danemark, Hongrie, Islande, Liechtenstein, Norvège, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni et Suède.

Zone SEPA : Single Euro Payments Area - Espace unique de paiements en euros composé des pays de la zone EEE et des pays suivants : Etat de la Cité du Vatican, Gibraltar, Guernesey, l'île de Man, Jersey, Monaco, Principauté d'Andorre, Saint-Marin et Suisse.

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE⁽²⁾.
(2) Zone EEE, Zone euro. Voir détail des pays dans la rubrique "Bon à savoir" ci-dessus.
(3) Des négociations sont en cours entre l'Union européenne et le Royaume-Uni dans le cadre du BREXIT. À compter du 1^{er} janvier 2021, selon la nature de l'accord conclu, les conditions d'accomplissement des opérations avec le Royaume-Uni pourront être modifiées.

RÉSoudre UN LITIGE EXPRIMER UNE RÉCLAMATION

Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés peuvent toutefois survenir.

Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

1. Votre conseiller reste votre interlocuteur privilégié pour vous répondre.

2. Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez contacter notre Service Satisfaction Clients :

- par courrier : Banque Populaire Rives de Paris
Service Satisfaction Clients
76-78 avenue de France - 75204 Paris Cedex 13
- par Internet : www.rivesparis.banquepopulaire.fr
rubrique "e-Réclamation" sur notre page d'accueil

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours calendaires. Toutefois si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date de réception de votre réclamation). Concernant les réclamations liées aux services de paiement, une réponse vous sera apportée dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

3. En dernier recours, le Médiateur

Enfin, lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de l'agence et du Service Satisfaction Clients, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation disponible sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

- Pour les litiges sur les services ou produits bancaires :

Le Médiateur de la Consommation* auprès de la FNB

Par courrier : Le Médiateur de la Consommation auprès de la FNB -
76 / 78, Avenue de France - 75013 PARIS

Par internet : <https://www.mediateur-fnb.fr>

* Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC.

Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation :

<https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso>

- Pour les litiges sur les placements financiers - hors assurance-vie - (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc :

Le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)

Par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de
la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02

Par internet : <https://www.amf-france.org>

- Pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation :

Le Médiateur de l'assurance

Par courrier : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09

Par internet : <https://www.mediation-assurance.org>

En cas de souscription par Internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voie extrajudiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

Ces tarifs sont applicables sous réserve d'évolutions fiscales ou réglementaires, et sont exprimés avec taxes incluses lorsque celles-ci sont dues. Conformément à la réglementation, la modification des conditions tarifaires, comme toute modification de votre convention de compte vous seront communiquées deux mois avant leur date d'entrée en vigueur. En cas de non acceptation de votre part de ces modifications vous devez dénoncer le produit ou le service concerné et/ou votre convention de compte avant leur date d'entrée en vigueur (sans frais). Ces conseils et tarifs ne sont pas exhaustifs, n'hésitez pas à solliciter votre conseiller. Les conditions de votre convention de compte sont disponibles auprès de votre agence ou sur notre site internet. La majorité des commissions est exonérée de TVA. Cependant conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit, au taux en vigueur à la date de l'opération (TVA au taux de 20%, taux en vigueur au 01/07/2020). Ces tarifs sont donc susceptibles de varier sans préavis en cas de variation du taux de TVA. Notre tarification est disponible en agence ou sur notre site Internet www.rivesparis.banquepopulaire.fr.

Les crédits renouvelables sont des produits de BPCE Financement

qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service
Consommateurs de cette dernière.

BPCE FINANCEMENT au capital de 73 801 950 €

Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13
439 869 587 RCS Paris - Adresse : Panhard et Levassor - 75634 Paris
Cedex 13

BPCE PRÉVOYANCE

Société anonyme au capital de 13 042 257,50 €

Entreprise régie par le code des assurances - 352 259 717 RCS Paris
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - France

BPCE VIE

Société anonyme au capital de 161 469 776 €

Entreprise régie par le code des assurances - 349 004 341 RCS Paris
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - France

La Location avec option d'achat est un produit de :

Capitole Finance-Tofinso, intermédiaire de crédit du bailleur BPCE Lease :

BPCE LEASE société anonyme au capital de 354 096 074 €

Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - Paris Cedex 13 -
379 155 369 RCS Paris

BPCE ASSURANCES

Société anonyme au capital social de 61 996 212 €

Entreprise régie par le code des assurances - 350 663 860 RCS Paris
Siège social : 88, avenue de France - 75641 Paris Cedex 13 - France

BPCE IARD

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital
de 50 000 000 € entièrement versé

Entreprise régie par le code des assurances - 401 380 472 RCS Niort

Siège social : Chaban - 79180 Chauray

Adresse : Chauray - BP 8410 - 79024 Niort Cedex 9 - France

COVÉA PROTECTION JURIDIQUE

Siège social : 33, rue de Sydney - 72045 Le Mans Cedex 2

Société anonyme au capital de 88 077 090,60 € entièrement versé

Entreprise régie par le Code des assurances - RCS

Le Mans 442 935 227 - APE 6512 Z

Assurance des Emprunteurs

est un produit de :

BPCEVIE et CNP ASSURANCES

CNP ASSURANCES

Société anonyme avec conseil d'administration au capital de 686 618 477 €
entièrement libéré - 341 737 062 RCS Paris

Siège social : 4 place Raoul Dautry - 75716 Paris Cedex 15

Entreprise régie par le code des assurances

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital de 7 000 000 € entièrement libéré

Siège social : 118, avenue de Paris, CS 40000 - 79033 Niort Cedex 9

Entreprise régie par le code des assurances - 481 511 632 RCS Niort

tél : +33 5 49 75 75 75

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Les coordonnées de votre agence :

sur notre site Internet :

www.rivesparis.banquepopulaire.fr

sur votre extrait de compte

Vous pouvez contacter directement votre conseiller au tarif d'un appel local.

Un accès direct à votre compte :

Par téléphone :

- auprès de votre conseiller⁽¹⁾⁽²⁾

- avec Tonalité + (serveur vocal)

- Depuis la France : **0 892 892 092** Service 0,40 € / min
+ prix appel

- Depuis l'étranger : **+(33) 1 41 86 24 40**⁽²⁾

24h/24 par Internet :

avec un abonnement Cyberplus

www.rivesparis.banquepopulaire.fr

24h/24 sur votre smartphone ou tablette :

grâce à l'application Cyberplus

disponible sur l'App Store, Android, Google Play et Blackberry App World⁽³⁾

24h/24 par SMS :

avec le **6 11 10** (0,35 € ttc/envoi)⁽⁴⁾

Société de courtage et intermédiaire en assurances inscrite à l'ORIAS sous le numéro 07 022 545.

**RETROUVEZ L'ENSEMBLE DE NOTRE
TARIFICATION EN AGENCE OU SUR
NOTRE SITE INTERNET**

WWW.RIVESPARI.BANQUEPOPULAIRE.FR

**Banque Populaire
Rives de Paris**

Immeuble Sirius

76-78 avenue de France

75204 Paris Cedex 13

Téléphone : 01 73 07 48 37⁽²⁾

Télécopie : 01 73 07 78 05

Internet : www.rivesparis.banquepopulaire.fr

(1) Du lundi au vendredi de 8h à 21h et le samedi de 8h à 18h.

(2) Appel non surtaxé, coût selon opérateur.

(3) Disponible avec abonnement Cyberplus.

(4) Hors coût opérateur.

 **PEFC** 10-32-3010 / Certifié PEFC / pefc-france.org



Avec Ecofolio
tous les papiers
se recyclent.

Banque Populaire Rives de Paris, Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit - 552 002 313 - RCS Paris Société immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le N°07 022 545 - Siège social : 76-78 avenue de France 75204 Paris Cedex 13 - Téléphone : 01 73 07 48 37 - Télécopie : 01 73 07 78 05 - Internet : www.rivesparis.banquepopulaire.fr - Octobre 2020.

 **irweeso** - Rue Irène Joliot Curie - 60610 La Croix Saint Ouen | Réf 3711 | Crédit photos : Shutterstock Droits réservés.
Imprimé par Imprimerie l'ordacq - Rue de Constantinople - 62120 Aire-sur-la-Lys